

**COMPTE RENDU de SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2014**

Le douze septembre deux mil quatorze, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du quatre septembre deux mil quatorze, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Michel FROGER, Maire.**

Quatorze conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Florence BARBIER, Béatrice LECORSIER, Catherine GIFFRAIN, Isalyne HERIVEAU, Sandrine WEINHARD, Pascale CHAUSSON, Cyrille PELLETIER.

Messieurs Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER, Cédric CATOIS, Jérôme CHERON, Louis BAUSSAN, Jean-Marie FROGER.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur Cédric CATOIS est désigné secrétaire de séance.

1^{er} OBJET : CONVENTION SDIS 72

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que M Patrick MARTIN recruté au sein de la commune en tant qu'adjoint technique 2^{ème} classe depuis le 15 juillet 2014 est sapeur-pompier volontaire. A cet effet, il peut être amené à effectuer des interventions sur son temps de travail, aussi, il convient de signer une convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe (SDIS 72) relative à la disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire pendant son temps de travail. Celle-ci apporte plusieurs avantages pour la commune : réduction sur les primes d'assurances incendie, permis poids lourd pris en charge à 100 % par le SDIS (sur liste d'attente), versement d'indemnité annuelle à la commune concernant les interventions pendant le temps de travail (à partir de année N+2).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise M le Maire à signer la convention avec le SDIS 72.

2^{ème} OBJET : MNT PARTICIPATION EMPLOYEUR

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que les agents titulaires CNRACL (5/6) de la commune cotisent à la Mutuelle Nationale Territoriale : il s'agit de la protection sociale complémentaire garantie maintien de salaire. Les agents communaux cotisent tous les mois à hauteur de 1,07 % de leur salaire net. Depuis le 31 août 2012, les collectivités locales ont la possibilité de participer financièrement.

Monsieur le Maire propose au conseil de participer à hauteur de 37,80 % de la cotisation de chaque agent (moyenne 6€/agent/mois)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la participation de la commune à la cotisation Mutuelle Nationale Territoriale à hauteur de 37,80 % de la cotisation de chaque agent (moyenne 6€/agent/mois). Cette proposition sera transmise au Centre de Gestion de la Fonction publique et à la MNT pour validation.

3^{ème} OBJET : INDEMNITE DU TRESORIER

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que M Patrick BOULANGE, qui était percepteur à la Trésorerie de Bouloire, a quitté ses fonctions le 1^{er} septembre 2014. Celui-ci a transmis à la mairie son décompte d'indemnité pour l'année 2013 qui s'élève à 400,27 € (indemnité de conseil 393,43 + indemnité budget 45,73 €). Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de ne pas attribuer l'indemnité de 400,27 € demandée par M Patrick BOULANGE car il n'a pas effectué son rôle de conseiller concernant l'élaboration des budgets de la commune.

Après en avoir délibéré, 13 pour et 1 abstention, le Conseil municipal décide de ne pas verser à M Patrick BOULANGE l'indemnité de 400,27 € (indemnité de conseil 393,43 + indemnité budget 45,73).

4^{ème} OBJET : BOULANGERIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale qu'un article de presse est paru dans le Maine libre début juillet annonçant que la commune de Saint-Michel-de-Chavaignes cherchait un couple pour reprendre la boulangerie. A la suite de cette parution, plusieurs personnes ont contacté la mairie. Cependant, la reprise de la boulangerie représente un coût important car le matériel n'est plus aux normes (environ 90 000 euros à l'achat et 45 000 euros d'occasion). Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un commerce dans un village comme Saint-Michel-de-Chavaignes est un pilier pour la commune et qu'il participe au dynamisme du village. En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'investir 10 000 euros pour l'achat d'un matériel afin de soutenir l'installation de la boulangerie. Il en va de soi que cette proposition est valable pour les autres commerçants de la commune (l'épicerie).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire présentée ci-dessus.

5^{ème} OBJET : BIBLIOTHEQUE

Madame Florence Barbier, adjointe au Maire informe l'assemblée municipale que les travaux intérieurs et extérieurs sont terminés. La commission travaux s'est réunie pour le choix de la peinture des volets et des fenêtres. Quelques membres de l'association Soleil en livres préparent l'aménagement intérieur de la bibliothèque (montage étagères, classement et enregistrement livres). Le déménagement de la ligne téléphonique aura lieu courant semaine prochaine, besoin de double de clés pour les membres de l'association. Date d'inauguration à prévoir ultérieurement ainsi que le nom de la bibliothèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal prend acte des informations présentées ci-dessus.

6^{ème} OBJET : LOTISSEMENT BORDE CHAILLOUX

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune attend un devis estimatif d'ERDF (délai assez long). D'autre part, il convient de demander des devis afin de nettoyer le terrain courant octobre, et consulter des géomètres afin de borner les terrains du lotissement courant novembre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander des devis pour le nettoyage et pour le bornage du terrain.

7^{ème} OBJET : REGLEMENT DU TERRAIN DE TENNIS

Madame Pierrette Bunel, adjointe au Maire, informe le conseil municipal que le terrain de tennis situé sur l'aire de loisirs présente quelques détériorations : grillages, porte d'entrée, présence de déchets. Il est proposé de réparer la porte et le grillage, installer une poubelle, établir un règlement et mettre en place un planning de réservation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les améliorations à mettre en place sur le terrain de tennis.

8^{ème} OBJET : LOGEMENT COMMUNAL VACANT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée municipale qu'un logement communal est vacant suite au décès de M Thirouard. C'est un logement de catégorie T2 et des travaux réfection sont en cours d'avant d'être loué à nouveau vers la mi-octobre. En conséquence, Monsieur le Maire propose aux conseillers de réviser le loyer à 220 € (au lieu de 174 €) avec des charges mensuelles de 55 € soit 275 € par mois à compter du 1^{er} octobre 2014 et d'instaurer un règlement intérieur pour les 3 logements communaux situés à côté de l'école.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la révision du loyer à 220 € + 55 € de charges soit 275 € par mois à compter du 1^{er} octobre 2014 ainsi que la mise en place d'un règlement intérieur pour les 3 logements communaux situés à côté de l'école.

9^{ème} OBJET : EXTENSION DU PERIMETRE DU SAEP DE DOLLON

Monsieur Louis Baussan, délégué au SAEP de Dollon, informe l'assemblée de la demande du SAEP de Dollon de se prononcer sur l'extension du périmètre du SAEP de Dollon à la commune de Coudrecieux à compter du 1^{er} janvier 2015, de se prononcer également sur la mise à disposition du SAEP de Dollon de l'ensemble du patrimoine existant pour l'exploitation du service eau potable de la commune de Coudrecieux ainsi que sur le projet des nouveaux statuts du syndicat de Dollon.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal accepte l'adhésion de la commune de Coudrecieux au SAEP de Dollon à compter du 1^{er} janvier 2015, prend acte de la mise à disposition du SAEP de Dollon de l'ensemble du patrimoine existant pour l'exploitation du service eau potable de la commune de Coudrecieux et

accepte le projet des nouveaux statuts du SAEP de Dollon et autorise Monsieur le maire à signer les différentes pièces.

11^{ème} OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES 2013 DU SIAEP DU JALAIS

Monsieur Jean-Claude Pottier, adjoint au Maire, informe les membres du conseil que le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable du Jalais a publié son rapport d'activités pour l'année 2013. Ce rapport est consultable en mairie.

Le conseil municipal en prend acte.

12^{ème} OBJET : PHOTOCOPIEUR

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que le photocopieur de la Mairie, acheté en juin 2010 pour une valeur de 53,13 € TTC est hors d'usage depuis le 9 septembre dernier. Une consultation a été demandée auprès de deux fournisseurs pour le même modèle :

	Toshiba	Touiller organisation
Achat	2 695 € HT	2 200 € HT
Coût maintenance pour mille copies NB et mille copies COULEUR	55 € HT	38.50 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de retenir la proposition de la société Touiller organisation et autorise le Maire à signer le devis et à engager la dépense.

13^{ème} OBJET : APPEL A PROJETS LEADER 2014-2020

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que le Perche Sarthois prépare sa candidature pour un nouveau programme Leader 2014-2020. En conséquence, chaque communauté de communes avait la charge de recenser les projets sur leurs communes et le transmettre avant le 12 septembre 2014. Monsieur le Maire annonce aux conseillers municipaux que la commune souhaitait, depuis plusieurs années, aménager une liaison piétonnière longeant la départementale 74 entre le terrain de loisirs et la sortie de la commune et il s'avère que ce projet rentrerait dans un des critères du programme leader 2014-2020. Aussi, Monsieur le Maire a transmis une fiche de renseignement relatant cet aménagement.

Le conseil municipal en prend acte.

14^{ème} OBJET : PROTECTION VITRAIL EGLISE

Madame Florence Barbier, adjointe au Maire, informe l'assemblée municipale que la société Proto-Form a revu à la baisse son devis concernant la réalisation d'une protection grillagée avec une remise de 132 € soit un montant TTC de 748 euros. Monsieur le Maire propose de contacter Mme Anetta Palonka pour obtenir le nom d'autres fournisseurs afin de comparer et le cas échéant de retenir la société la plus intéressante.

Le conseil municipal en prend acte.

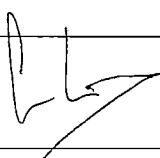
15^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

- **Ecole** : 76 élèves ont été comptabilisés le jour de la rentrée scolaire le 2 septembre 2014.
- **Cantine** : Le matériel de cuisine a été installé et congélateur a été remplacé.
- **Voirie communale** : des travaux ont été effectués aux lieux-dits Les Vallées et Cournom.
- **Repas des anciens** : il aura lieu le dimanche 19 octobre 2014 (19€ par personnes).
- **Chocolat** : le CCAS a décidé de mettre fin à distribution des chocolats (double emploi avec l'association génération Mouvement).
- **Point Finances** : la commune a débloqué 70 000 € sur la ligne de Trésorerie et remboursé 25 000 € (attente de versement de subventions)
- **Remerciements** : à Pascale Chausson pour la remise en place du concours des maisons fleuries dans le village (interrompu en 2013) et Cédric Catois pour la mise à jour du site internet concernant St-Michel-de-Chavaignes via le site de la communauté de communes du Pays Bilurien www.cc-paysbilurien.fr

- **Smirgeomes** : Portes ouvertes au site du Ganotin à Ecorpain le samedi 4 octobre 2014
- **Repas des pompiers** : samedi 20 septembre 2014 à Dollon
- **Journées européennes du patrimoine** : église de Saint-Michel ouverte samedi et dimanche de 10h à 18h
- **11 novembre 2014** : A la recherche de documents, costumes de poilus en lien avec le centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale, réflexion sur chant avec adultes et participation des enfants de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER		Béatrice LECORSIER	
Pierrette BUNEL		Isalyne HERIVEAU	
Florence BARBIER		Jean-Marie FROGER	
Jean-Claude POTTIER		Catherine GIFFRAIN	
Cédric CATOIS Secrétaire de séance		Sandrine WEINHARD	
Jérôme CHERON		Pascale CHAUSSON	
Louis BAUSSAN		Cyrille PELLETTIER	